Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 14

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

5° *Artillerie.*

Le projet n'apporte aucune modification à l'effectif de l'unité tactique actuelle de l'artillerie (batterie et compagnie de position), tel qu'il est fixé par la dernière loi sur l'organisation militaire. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le comité de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers nous fait connaître que la fête cantonale des officiers a été fixée au dimanche 8 août, et qu'elle aura lieu à Lausanne.

L'assemblée générale sera consacrée à l'examen du projet d'organisation militaire élaboré par M. Welti, président de la Confédération. Une commission composée d'officiers des différentes armes a été désignée par le comité cantonal et présentera un rapport et des propositions. Ces propositions, ainsi que l'ordre du jour détaillé de la fête, seront au préalable communiqués à tous les officiers du Canton.

On nous annonce d'ailleurs que le comité local, qui a été désigné par le corps d'officiers de Lausaune, organise un banquet à l'Abbaye de l'Arc et pour la soirée une promenade sur le lac avec illumination, fête vénitienne, etc.

Nous ne doutons pas que les officiers vaudois, comprenant l'importance de la question qui sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 8 août 1869, ne s'y rendent aussi nombreux que possible. Ils peuvent être certains qu'un accueil cordial leur sera fait par leurs frères d'armes de Lausanne et par la population tout entière.

— La section des officiers d'Orbe récemment réunie a décidé à l'unanimité le rejet du projet de loi militaire fédérale.

— Dans la séance du 7 juillet le Conseil national, à propos du postulat de la commission de gestion, s'est aussi occupé, en passant, du projet de loi militaire. M. le conseiller fédéral Ruffy, chef du Département militaire, s'est exprimé à ce sujet comme suit, d'après le *Nouvelliste vaudois* du 9 juillet :

« En ce qui concerne la nouvelle organisation, un projet dû à l'initiative individuelle du chef du département militaire de 1868 a été rédigé, mais il n'a pas encore été soumis à l'adoption du Conseil fédéral. Il ne peut donc être considéré que comme un avant-projet en élaboration ; ce ne sera qu'après qu'on aura l'avis des autorités cantonales, des sociétés militaires et des personnes compétentes, et que le Conseil fédéral aura discuté ce travail, qu'il revêtira les caractères d'un projet régulier et pourra être soumis aux délibérations des Chambres. Des tableaux sont annexés au projet pour recevoir tous les renseignements, pour éclairer la question sous toutes ses faces ; le département a continué à recueillir tous les matériaux statistiques qui peuvent être de quelque utilité. Le postulat n'est donc pas nécessaire, mais il est inoffensif et nous n'en proposons pas le retranchement. »

— La société des sous-officiers de Genève et de Vaud a décidé le rejet de l'avant-projet de loi militaire fédérale. Le gouvernement fribourgeois a aussi fait connaître aux autorités fédérales son intention de ne pas entrer en matière sur cette proposition de réforme, vu son inconstitutionnalité.

— Avec l'assentiment des gouvernements de France et de l'Allemagne du Nord, le Conseil fédéral a délégué M. le colonel fédéral Philippin au camp de Châlons, à partir du 1er août, et M. le colonel fédéral de Salis, Jacob, aux manœuvres de la garde prussienne, qui auront lieu cet automne à Jutersbrock. M. le lieut.-colonel Schenk, du commissariat des guerres, accompagnera M. le colonel de Salis.

— Les Chambres fédérales viennent de rejeter à une forte majorité une motion de M. Jenny, de Glaris, tendant à faire suspendre la fabrication du fusil Vetterli. Le débat engagé sur cette question se trouve donc définitivement tranché.

Le manque de place nous force d'ajourner au prochain nº une intéressante communication neuchâteloise arrivée trop tard pour celui-ci. L'impartialité exige aussi, quant à l'avant-projet de loi militaire fédérale, que nous fassions passer l'exposé des motifs et les rapports de la société des officiers avant les nombreuses critiques individuelles qui nous sont transmises et avant celles que nous aurions à présenter nous-mêmes.

Fribourg. — Les promotions suivantes ont eu lieu pendant le 1er semestre de 1869 :

A L'ETAT-MAJOR CANTONAL : MM. Pierre *Gottrau*, Nicolas *Vonderweid*, Henri *Wuilleret*, à Fribourg, et Charles *Guisolan*, à Noréaz, lieut.-colonels ; Félix *Glasson*, à Fribourg, major.

DANS LES DIVERS CORPS DU CANTON : MM. Antoine *Jolimey*, à Genève, 1er sous-lieutenant d'artillerie ; Hyacinthe *Schmid*, à Fribourg, 1er sous-lieutenant, 13e train de parc ; Joseph *Limat*, à Givisiez, capitaine, 5e cavalerie ; Félix *Hartmann*, à Fribourg, lieutenant, 5e cavalerie ; Jaques *Kléning*, à Prez, lieutenant, 13e carabiniers ; Arthur *Bondallaz*, à Estavayer, 1er sous-lieutenant, 13e carabiniers ; Jean-Abram *Chervet*, à Sugiez, lieutenant, 53e carabiniers ; Max. *Gapany*, à Echarlens, 1er sous-lieutenant, 53e carabiniers ; Casimir *Bussard*, à Bâle, major, surnuméraire au bataillon 61 ; Félix *Mettraux*, à Fribourg, lieutenant, bataillon 99, 1re chasseurs ; Franz *Corminbœuf*, à Domdidier, capitaine, bataillon 118, 1re chasseurs ; et Jean *Bugnon*, à Torny, 1er sous-lieutenant, landwehr nº 23, 5e compagnie. SURNUMÉRAIRE : M. Alexandre *Python*, à Bulle, capitaine. DISPONIBILITÉ : M. Antoine *Boccard*, à Estavayer, capitaine de cavalerie.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé ;

Le 27 mai, M. *Viquerat*, Emile, à Donneloye, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 70e bataillon ; — le 28, M. *Reymond*, Adrien, à Aclens, 2e sous-lieutenant des carabiniers de la 6e compagnie R. C. ;

Le 1er juin, M. *Golay*, Vincent, au Sentier, lieutenant des chasseurs de gauche du 46e bataillon ; — le 2, M. *Jaccard*, Constant, à Yverdon, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 11e bataillon R. C. ; — le 12, MM. *Milliquet*, Alphonse, à Pully, lieutenant des chasseurs de droite du 113e bataillon ; *Meylan*, Eugène-Constant, au Sentier, lieutenant du centre nº 4 du 70e bataillon ; — le 18, MM. *Loude*, Alfred, à Vevey, major du 26e bataillon ; *Estoppey*, Louis, à Granges, médecin-adjoint 1er sous-lieutenant de l'état-major sanitaire ; *Guex*, Eugène, à Lachaux, médecin-adjoint 1er sous-lieutenant de l'état-major sanitaire ; — le 22, M. *Testuz*, Victor, à Epesses, lieutenant du centre nº 1 du 10e bataillon E. ; — le 25, M. *Butticaz*, Gustave, à Puidoux, 1er sous-lieutenaut du centre nº 1 du 10e bataillon E. ;

Le 6 juillet, MM. *Puenzieux*, Adolphe, à Clarens, 2e sous-lieutenant de la batterie attelée nº 9 E. ; *Conod*, Emile-Jean, aux Clées, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 9e bataillon R. C.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

Il vient de paraître :

à la librairie CHANTRENS, à Lausanne, chez TANERA, à Paris, et chez les principaux libraires :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

ANTIQUITÉ ET MOYEN-AGE

par F. LECOMTE, colonel fédéral suisse.

1 vol. in-8º. Prix : 5 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.